

QU'EST-CE QU'UN DISPOSITIF? L'ANALYTIQUE SOCIALE DE MICHEL FOUCAULT

Sverre Raffnsøe (Copenhagen Business School)

*La notion de dispositif est déterminante dans l'analytique foucauldienne de la société. Et pourtant, son étude demeure négligée par la réception internationale. Après avoir discuté brièvement des difficultés rencontrées avec la traduction du terme de dispositif par Dreyfus et Rabinow dans *Beyond Structuralism and Hermeneutics*, l'article développe une analytique sociale à partir de la pensée « dispositionnelle » de Foucault. L'esquisse de l'histoire du terme de dispositif permettra, en outre, de mieux saisir la pertinence de son usage par Foucault.*

Dans l'introduction bien connue à l'œuvre de Michel Foucault *Beyond Structuralism and Hermeneutics* écrite par les Américains Hubert L. Dreyfus et Paul Rabinow, on trouve au passage une description très courte du *dispositif*. Cependant les auteurs commencent leur compte-rendu de ce concept « embarrassant » en constatant qu'il n'y a guère un « pendant anglais satisfaisant »¹. Même avec le mot anglais « *apparatus* » il ne s'agit apparemment pas d'un concept qui a un avenir réel dans le domaine de l'analyse. C'est aussi pourquoi ils introduisent pour leur part le terme « *interpretive analytics* » (analytique interprétative) comme une sorte de substitution.

Dreyfus et Rabinow parviennent tout de même à définir la notion de « dispositif » avant de la récuser. Ils indiquent que le dispositif diffère de l'*épistémè*, parce « qu'il englobe aussi bien les pratiques non discursives que les pratiques discursives ». De plus c'est un concept « hétérogène » puisqu'il comprend – et ici ils citent Foucault – « les discours, les institutions, les dispositions architecturales, les règlements, les lois, les mesures administratives, les énoncés scientifiques, les propositions philosophiques, la moralité, la philanthropie, etc. »² Malgré ces caractéristiques Dreyfus et Rabinow reconnaissent que Foucault n'a pas « expliqué ce qu'il entend exactement par « dispositif » »³.

Avec ce court exposé critique Dreyfus et Rabinow ne sont cependant justes ni avec le dispositif ni avec l'usage qu'en fait Foucault. Et ce, pour plusieurs raisons. Premièrement ils ne voient pas que le dispositif ne paraît pas comme un néologisme fortuit chez Foucault pour la seule raison qu'il a une préhistoire. Tout d'abord il faut relever que déjà avant l'utilisation du terme

par Foucault, c'était un concept généralement adopté en français dont l'origine remonte au Moyen Âge. Et puis on peut souligner que la philosophie française contemporaine employait le terme avant que Foucault ne s'en servît pour la première fois. Il ne s'agissait pas seulement d'un terme généralement répandu, mais aussi d'un terme philosophique actuel.

Deuxièmement – et c'est plus important – le procès sommaire de Dreyfus et Rabinow contre le dispositif ne rend pas justice à l'emploi qu'en fait Foucault puisque, en y regardant de plus près, le dispositif apparaît comme un concept transversal et unificateur dans l'œuvre de Foucault. Il s'agit d'une catégorie primordiale qui est si fondamentale que pendant ses séminaires au Collège de France en 1978⁴ il pouvait souligner la nécessité de regarder toute l'histoire comme une histoire du dispositif et proposait de lire toute son œuvre depuis *l'Histoire de la folie* jusqu'à *l'Histoire de la sexualité* comme différents essais visant à dévoiler et à exprimer une série de dispositifs fondamentaux formés par l'histoire et qui sont déterminants pour ce que nous faisons aujourd'hui. Chez Foucault l'histoire peut être comprise comme la genèse d'un certain nombre de dispositif et en même temps être conçue comme une coordination entre de tels types de dispositifs toujours présents. Mais justement c'est peut-être parce que le dispositif est si naturellement présent chez Foucault comme un phénomène unifiant très répandu qu'il est si facile à négliger pour Dreyfus et Rabinow, et si difficile à traduire. Surtout parce que le dispositif forme une continuité dans l'œuvre qui la traverse et la relie par-dessus les ruptures radicales qui dominent l'interprétation de Dreyfus et Rabinow.

Dans ce qui suit, je vais essayer de développer d'une manière beaucoup plus approfondie que ne l'ont fait Dreyfus et Rabinow la caractéristique du dispositif qu'on trouve chez Foucault ainsi que le niveau d'analyse spécifique (dispositionnelle) qu'il choisit pour esquisser les implications importantes d'une telle approche. Si on choisit d'accéder à l'œuvre de Foucault d'une manière que l'on peut qualifier de «dispositionnelle», on aura la possibilité de la lire de manière originale par rapport à la division habituellement admise entre les phases «archéologique» et «généalogique» qu'on trouve notamment à l'œuvre dans l'interprétation de Dreyfus et Rabinow. En choisissant la perspective dispositionnelle pour approcher l'analyse sociale on aura la possibilité d'aborder toute une série d'éléments différents et bien connus tel que discours, lois, expressions, institutions, organisations, constitutions et pouvoir.

Un tel exposé devrait ainsi satisfaire à plus qu'à un intérêt philologique pour l'œuvre de Foucault, de même qu'il devrait parvenir à autre chose que de reprocher à Dreyfus et à Rabinow leur rejet un peu rapide du terme.

Nous croyons que l'analyse du dispositif chez Foucault est primordiale. Il ne s'agit pas seulement d'une stratégie d'analyse productive qu'on peut appliquer dans une science sociale. Il s'agit aussi d'une possibilité d'examiner ce qui est déterminant pour nous aujourd'hui. Il s'agit aussi de donner accès à une réflexion philosophique essentielle sur la socialité et sa «nature» actuelle.

1. La préhistoire du concept: Le dispositif n'est pas un néologisme fortuit chez Foucault, mais au contraire la réinterprétation d'un concept généralement admis en français.⁵ Dans le contexte *militaire* le mot signifie un ensemble de moyens et de mesures rangés par rapport à un projet ou aux fins stratégiques. C'est pourquoi on peut parler d'un dispositif de défense et d'attaque ou d'un dispositif de sûreté et de sécurité.

Dans un contexte *juridique* le mot dispositif signifie la partie finale d'un jugement qui énonce les conséquences juridiques du jugement, contrairement à la *narratio* qui rend compte des circonstances réelles à la base du jugement (faits et faits de droit). Un jugement comme dispositif peut ainsi, à la suite d'une condamnation pour ivresse au volant, statuer que l'accusé sera détenu ou recevra une peine de travail d'intérêt général. Le terme dispositif peut en droit aussi indiquer la partie opérationnelle finale d'un texte jurisprudentiel ou administratif qui précise la pertinence et l'effet de ce qui est décrété, à la différence du préambule qui contient l'intention et le texte législatif lui-même qui formule des règles. Dans le domaine des théories jurisprudentielles une disposition ou une déclaration dispositionnelle peuvent indiquer plus généralement une expression verbale qui provoque des effets jurisprudentiels à la suite du contexte de la déclaration, à moins qu'il y ait des raisons spéciales qui l'annulent. Par la suite on peut comprendre le nombre total d'actes juridiques et de pièces de procédure valables comme des dispositions en relevant la manière dont ils interviennent comme directives dans le domaine de leur champs d'application. Les actes juridiques sont des dispositions, c'est pourquoi loi, testament et promesse peuvent être qualifiés de dispositifs. Il s'agit ainsi d'une signification très générale qui comprend toutes les procédures juridiques.

Dans une signification *technique* et généralement répandue du mot dispositif, ce dernier indique la manière dont les parties d'un appareillage sont réparties et qui ont pour résultat que celui-ci fonctionne d'une certaine façon, ou encore la manière d'agir d'un tel appareillage, la manière dont il agit sur son entourage.

Cet éventail de significations apparentées a dû être présent à l'esprit de Foucault quand il commence, dans la dernière partie de son œuvre des années

1970, à employer le terme non seulement pour indiquer les relations qu'il est en train de découvrir, mais aussi pour caractériser une série de rapports qu'il avait déjà examinés. Il emploie le terme à la suite des significations répandues en généralisant le dispositif à un terme sous-jacent. Chez Foucault le dispositif se réfère ainsi à un appareil formé d'une *série de parties agencées entre elles de telle manière qu'elles influent sur le champ d'action*. Un dispositif indique un *arrangement qui a un effet normatif* sur son «environnement» *puisqu'il y introduit certaines dispositions*. Le dispositif crée une propension à certains types d'actes, une tendance à ce que certaines choses «arrivent».

Le terme a pu être encore plus présent à l'esprit de Foucault parce qu'il venait de le penser comme un concept supérieur dans plusieurs œuvres philosophiques très connues. Comme le titre de l'ouvrage de Lyotard *Des dispositifs pulsionnels* (1973) le montre, le terme jouait un rôle supérieur dans l'économie libidinale. Non seulement la pensée marxiste très répandue est caractérisée de dispositif, mais aussi les pratiques psychanalytiques et œdipiennes ainsi que le réductionnisme représentatif qu'il essaie de vaincre.⁶ L'alternative recherchée, qui prend son élan notamment à partir de l'*Anti-Œdipe* (1972) de G. Deleuze et F. Guattari, est aussi caractérisée comme étant un dispositif. Déjà dans le renouveau un peu plus ancien du marxisme développé par Althusser, le dispositif occupait une place centrale. Dans l'œuvre de Foucault le terme va jouer un rôle encore plus important.

2. Le devenir de l'institution de l'armée par la transformation de la disciplinarisation: Prenons l'exemple de l'histoire de l'armée comme illustration concrète et, selon Foucault, archétypique de ce qui arrive quand un certain type de dispositif, la discipline, gagne du terrain. Au début du XVI^e siècle, l'armée était en général un phénomène provisoire. On formait ou levait une armée et commençait une campagne quand l'occasion se présentait. De telles campagnes étaient saisonnières et périodiques. Elles se déroulaient en été et se terminaient souvent avant que les batailles n'aboutissent dans une victoire évidente pour une des parties. On semblait ainsi constamment se trouver dans un état de guerre qui allait commencer ou finir et d'une paix qui allait être rompue, et on rencontrait toujours une armée qui était sur le point d'être renvoyée, levée de nouveau et reformée. L'armée s'inscrivait dans les conflits communs et actuels. Un espace militaire fixe et permanent n'était pas encore constitué.⁷

Quand l'armée engageait le combat au début du XVI^e siècle, on rassemblait les fantassins en blocs où les plus forts, les plus intrépides et les plus éprouvés étaient placés à l'extrémité tandis que les plus faibles, les plus crain-

tifs et les plus incapables étaient placés au centre, de façon à ce que ceux-ci puissent donner du poids et du volume à ceux-là. Un tel positionnement révélait qu'on traitait les soldats comme une masse uniforme. La force du corps militaire semblait dépendre de la densité et de la pesanteur de la masse humaine.⁸ L'habileté, le soldat et le mercenaire l'obtenaient tout d'abord par la pratique de leur métier, c'est-à-dire par leur participation aux combats fréquents, où les masses indifférenciées s'affrontaient.

Le caractère ouvert, transitoire et relativement indifférencié de l'armée se révèle aussi dans les descriptions contemporaines du bon soldat. Celui-ci était décrit, au début du XVII^e siècle, comme une personne facile à reconnaître puisqu'il jouissait d'une série de qualités qui le distinguaient. Le bon soldat portait déjà dans son corps et son allure des signes évidents de son courage, de sa vaillance et de sa force.⁹ Dans l'univers militaire le bon soldat figurait comme une nature générale et représentative que l'armée devait considérer comme établie.

Par contre, dans la dernière moitié du XVIII^e siècle le bon fantassin ne figurait plus comme quelqu'un dont l'identité est prédéfinie par l'armée, mais comme quelqu'un que l'armée fabrique.¹⁰ La machine de guerre effective dont on avait besoin devait être formée de masse brute et enrôlée. Il s'agissait d'expulser le comportement rustre en veillant à l'épanouissement corporel spontané des restrictions et en le travaillant en détail, de sorte qu'il adopte de nouvelles manières d'agir qui continuaient de s'imposer puisqu'elles étaient déjà présentes à un nouveau pré-réfléchi. Ainsi on essayait de créer un soldat à partir du paysan.

Le glissement fut possible puisque, au cours du XVII^e siècle on avait commencé à organiser de vastes armées permanentes. En même temps le changement répondait à des nouveaux acquis dans le domaine de la technologie de guerre. L'apparition des fusils à pierre permettait par exemple de frapper plus juste et on pouvait les charger plus vite que les anciens fusils à plomb ou les anciens fusils à mèche. Plus tard on construisit aussi des canons d'une plus grande capacité.¹¹

Ces changements rendaient possible et même nécessaire que le soldat traverse un processus d'apprentissage. Pour être utile il devait être capable de charger vite, tirer juste et se placer correctement. Cet investissement dans le soldat montrait la valeur de celui-ci. Le fantassin cessa de figurer comme simple «chair à canon» et fut plutôt une personne avec des qualités acquises spéciales qu'il fallait garder et protéger pour lui donner l'occasion de pratiquer ce qu'il avait acquis. Le processus engagé était ainsi auto renforçant.

Dans le cadre du dressage de chaque soldat et de sa manière d'agir se développa durant la guerre de Trente ans les premiers éléments de *l'exercice* militaire. Ce qui distinguait celui-ci était une division à l'égard du lieu et du temps des actions corporelles qui devaient être réalisées dans des unités toutes simples. La division était à l'origine d'un apprentissage et d'un perfectionnement des fragments d'actions développés par une répétition continue. L'analyse aboutissait enfin à une reconstitution de l'action projetée qu'on pouvait maintenant pratiquer beaucoup plus vite et avec plus d'efficacité parce qu'elle avait été incorporée comme un automatisme complet. Par l'exercice on dressait le corps de chaque soldat si bien qu'il adoptait une nature nouvelle et commençait à fonctionner comme une machine pré-réfléchie.

En s'efforçant de profiter des nouvelles conquêtes dans le domaine de la technologie de guerre et en prenant soin du nouvel individu si méritoire, et pour profiter le mieux possible de sa valeur de combat en évitant qu'elle se perde, on développait la *tactique* moderne et plus subtile. La tactique moderne était la science militaire qui considérait chaque soldat mobile comme l'unité fondamentale et qui cherchait à opérer avec cette unité d'une manière optimale. La tactique rompait avec l'ancienne façon de voir l'infanterie comme une masse uniforme. Elle opérait dorénavant avec une géométrie composée de segments séparés qu'on pouvait replacer chacun à part ou en groupes, et former des configurations nouvelles de sorte qu'on puisse profiter le mieux possible de la force de chaque unité. La tactique moderne rompait avec la technique de la masse, qui avait jusqu'alors guidée l'art de la guerre, au profit d'une division plus fine de l'armée en sections qu'elle regroupait dans de nouvelles unités qui formaient un système hiérarchique. Dans la tactique, les troupes armées (*hostes*) périssaient comme des masses indistinctes pour resusciter comme une armée qui fonctionnait comme une machine sans friction composée d'un très grand nombre de parties séparées.

On découvrait et utilisait *le corps* comme *un physique manipulable* faisant l'objet d'un traitement détaillé et séparé pour obtenir une *prestation accrue* qui se développait selon des lignes directrices nettement déterminées et fixées d'avance. L'évolution laissait peu à peu ses traces depuis les automatismes rudimentaires de chaque soldat en passant par ses dispositions générales jusqu'au dispositif de combat supérieur. Grâce à cette transformation l'armée devenait comme un domaine spécifique dans le social qui était délimité du reste en vertu du fait qu'elle possédait son propre ordre interne. Avec cette transformation l'armée devient en outre une *institution* particulière.

Cette transformation peut être décrite comme une disciplinarisation de ce domaine limité.¹² Au cours de l'âge classique déjà une discipline s'introduisait dans l'armée qui devenait toujours plus considérable et qui imprégnait le corps de toute l'armée. La présentation de l'armée disciplinée ou de la discipline dans l'armée avait lieu pendant l'invention contemporaine de la *parade militaire*. La parade était la présentation officielle et idéale de la discipline interne de l'armée.¹³

3. Un dispositif de discipline de grande envergure: L'exemple de l'armée n'était cependant pas exceptionnel. Ainsi, pendant la même période, d'autres institutions se formèrent qui traversaient des processus semblables. Une évolution parallèle se faisait, selon Foucault, dans la transformation prolongée des relations entre maître et élève qui avaient pour conséquence qu'on passait de l'apprentissage artisanal et à la charge de maître de conférences du Moyen Âge à l'école moderne. Une révolution semblable des relations dans le domaine de la production avait pour résultat qu'on passait d'un artisanat organisé en corporations à une manufacture industrielle.¹⁴

La nouvelle *rationalisation*, qui commençait de faire son effet dans les relations à première vue différentes comme la guerre, le lien entre maître et élève et les rapports dans la production, constituait un effort pour discipliner les relations mentionnées.¹⁵ Rétrospectivement on peut décrire ce mouvement de rationalisation historique en fonction de ce qui serait son résultat, c'est-à-dire d'une installation de la discipline dans ces relations qui changent dorénavant de caractère.

Si on décrit l'évolution historique comme la formation d'un dispositif de discipline, il sera possible de relever un niveau général où la série d'actions isolées se laissent combiner l'une avec l'autre.¹⁶ L'expression «dispositif de discipline» signifie une description récapitulative de la *régularité* qui se créait lentement dans les relations nommées et dans les nouvelles manières de se comporter qui étaient introduites dans ces relations. La discipline symbolise une rationalité qui pénètre les secteurs particuliers en les transformant. Le mot signifie cependant aussi une *affinité* dans la manière de se comporter avec le monde qui commençait à s'imposer dans ces secteurs. La disciplinarisation signifie qu'un niveau s'établissait peu à peu et rendait possible, de plus en plus largement, le fait de regarder les parties (corps) séparées (guerre, lien entre maître et élève, rapports dans la production) comme des parties d'un domaine uni. On peut aussi distinguer un modèle qui se retrouve dans ces institutions différentes et qui les unit dans un arrangement, même s'il faut en même temps

insister sur la manière dont le modèle commun *s'infléchit* dans les institutions respectives à travers chacune de leur «réalisation» concrète.

Les traits communs de la manière dont la discipline agit peuvent être présentés comme la *technologie modelante de la discipline*. Comme il a été illustré dans l'exemple de l'armée, la disciplinarisation était capable de partir d'un corps humain considéré comme une masse indifférenciée et en faire l'objet d'un examen. Il s'agissait d'une technologie qui avait comme domaine d'action la matière humaine considérée comme une masse variée et cohérente, qu'elle soumettait à un traitement physique.¹⁷

La discipline s'occupait d'une manière nouvelle et intense des détails des parties du corps politique qu'elle traitait. La discipline pouvait analyser ou désarticuler le corps social dans un certain nombre d'unités qui n'avaient pas été séparées auparavant. En même temps la discipline travaillait avec soin et transformait ces unités dans une mesure jusque là inouïe afin de former une *technologie du détail*.

Le traitement auquel la discipline soumettait la foule de gens d'abord uniforme partait d'une *division spatiale*.¹⁸ La discipline introduisait un quadrillage dans l'espace qui divisait celui-ci en de petites unités séparées. Une technique première et décisive permettait à la discipline d'établir des tableaux de distribution spatiaux et de former ce qui devait être distribué en le pliant à ceux-ci. De cette manière la discipline était capable d'analyser le nombre de gens traité dans des éléments nettement limités. Ces éléments pouvaient être localisés chacun à sa place dans le réseau ainsi établi. Le réseau de divisions se laissait, en principe, affiner à l'infini. La discipline introduisait une division spatiale dans la masse indifférenciée qui distribuait celle-ci dans des unités singulières et localisables dont on pouvait caractériser la particularité.

Grâce à la répartition spatiale et à la localisation du corps social *le corps humain* caractéristique apparaissait. Il se montrait comme l'unité dans laquelle on pouvait diviser la masse humaine, pour l'incorporer dans les espaces de disciplinarisation. De cette manière la masse humaine devenait un phénomène dont on pouvait prendre soin. La discipline était une technologie qui ne traitait plus le corps humain comme un témoignage sacré de culture, mais comme une simple matière première qu'on pouvait soumettre à un traitement qui le transformait radicalement et qui réformait sa manière d'agir complètement.

En plus du quadrillage de l'espace la discipline introduisait une division précise du temps dans des segments séparés. Une *division temporelle* complétait aussi peu à peu la division spatiale. La discipline empêchait un em-

ploi accidentel de chacun des segments temporels séparés en vouant le temps à un emploi exclusif et uniforme de quelque chose qui était fixé d'avance, souvent en forme d'un exercice répété. À l'aide de la fixation externe de l'emploi du temps la discipline formait ceux qui étaient objet du traitement, de sorte qu'ils acquéraient certaines qualités au détriment d'autres. En même temps qu'on limitait les activités spontanées des manipulés, on incorporait ces nouvelles dispositions préréflexives de façon à ce que les gens tendaient toujours à s'épanouir conformément aux ordonnances de la discipline.

Ce comportement ainsi façonné était en même temps l'objet d'une scansion temporelle plus minutieuse. L'action à laquelle on avait voué son temps était de son côté divisée dans un certain nombre d'unités fondamentales qui se succédaient dans un cadre fixé d'avance. On discernait à chaque unité une certaine durée dans le cadre de l'action entière. Ainsi *l'action* était analysée et fixée comme une *méthode précise*. Cette analyse de l'action même qui devait être faite servait de base à l'exercice de l'action. Le temps scandé de la discipline était ainsi intégré dans le corps manipulé et dans ses automatismes acquis et préréflexifs ou dans ses habitudes.

Par son traitement, la discipline décompose les corps particuliers qui apparaissaient comme autre chose et plus qu'une matière infiniment manipulable. Les corps se présentaient comme des phénomènes qui, pour une large part, étaient capables de se subordonner à la discipline; mais ils se distinguaient aussi comme des phénomènes qui refusaient ce qui était radicalement incompatible avec eux. Avec cette ténacité et cette inflexibilité les corps manipulés attiraient l'attention sur une logique particulière que la discipline devait respecter. Par le traitement de la discipline, le *corps organique* était dégagé dans le corps manipulé qui montrait son propre comportement «naturel». Cette nouvelle naturalité se montrait d'une manière négative dans la forme d'une résistance à la discipline, d'une disposition limite, mais cette limite pouvait, à la longue, être cartographiée et impliquée dans le projet de disciplinarisation comme un phénomène pouvant donner des lignes à suivre à la disciplinarisation en empêchant que cette dernière ne devienne trop artificielle, c'est-à-dire inadéquatement restreignante.

À la suite de telles expériences, la discipline adoptait une *forme plus raffinée*. Si on cherchait dans les versions précédentes de la disciplinarisation immédiatement à prescrire la méthode adéquate, on réalisait peu à peu qu'on arrivait au même but d'une manière plus rationnelle par un petit détour. Puisque la disciplinarisation travaillait le corps d'une manière si insistante, on se rendait compte qu'il y avait une limite à la disciplinarisation absolue qui se

heurtaient à une opposition, mais que le corps avait, par contre, une faculté de se laisser former graduellement. Peu à peu une discipline se formait qui était adaptée aux différents niveaux dans lesquels se trouvait l'objet manipulé. En même temps que cette discipline prenait soin que les disciplinés s'orientent dans la bonne direction, elle cherchait à les forcer à suivre un mouvement où les routines acquises se soutenaient et se développaient mutuellement dans un *mouvement accumulant*. Au temps scandé et segmenté de la méthode, la discipline ajoutait peu à peu un *temps gradué de l'apprentissage* composé de parties qui se suivaient temporellement et logiquement en devenant sériel. Mais il était également cumulatif puisque les parties entraient dans une collaboration les unes avec les autres où elles se renforçaient mutuellement à un niveau de plus en plus haut. Ainsi la discipline établissait un espace de temps qui avait le caractère d'une *progression toujours graduée* qu'on construisait, il est vrai, en tenant compte des disciplinés, mais qui était en même temps imposée à ceux-ci du dehors.

Dans les versions très raffinées et très graduées on pouvait organiser une évolution qui se présentait sous la forme d'une acquisition d'aptitudes à des niveaux toujours grandissants. Une telle genèse était maintenue comme un engagement commun qui s'adressait à chacun dans une forme différenciée et adaptée. La demande de développement des facultés à des aptitudes pouvait être maintenue comme une *obligation commune dans la diversité*. Par l'arrangement de la discipline non seulement apparaissait un corps qu'on pouvait isoler dans l'espace quadrillé, et qui avait sa propre manière d'agir, mais un corpus se présentait aussi qui était composé des corps qui se distinguaient les uns des autres en montrant chacun sa logique de développement particulière.

La discipline rendait chaque corps indépendant pour le soumettre à un traitement qui maximisait sa prestation dans certains cadres. Dans la discipline le corps était traité comme une puissance qu'il s'agissait de renforcer et de déployer, mais l'épanouissement qu'on devait simultanément soumettre à des restrictions et guider, ainsi que la capacité maximisée de produire des changements, donnaient des résultats opportuns. Ainsi on parvenait à profiter pleinement des capacités de chacun. La discipline rendait chaque corps indépendant, de sorte que la manipulation *maximise* simultanément sa *capacité* et sa *docilité*. La manipulation produisait des corps qui abandonnaient d'eux-mêmes leur propre individualité.

L'articulation du corps comme une machine était normative pour la disciplinarisation. La préoccupation visant à former le corps individuel de sorte

qu'il devienne une puissance univoque était contrebalancée par une aspiration similaire portée sur la masse humaine dans son ensemble. La discipline ne traitait pas seulement chaque individu, mais aussi cette masse comme si elle devait répondre à la nécessité d'en construire une *machine* dont la force et l'effet étaient maximaux. Le corps individuel, localisable et bien discipliné devenait un élément qu'on devait incorporer et reclasser de la meilleure façon dans une géométrie plus large. En réorganisant, de cette manière, les parties disciplinées entre elles on pouvait rendre la disciplinarisation aussi étendue, complète et cohérente que possible. On s'efforçait de construire un espace entièrement divisé selon la logique de la disciplinarisation, et on pouvait chercher à organiser le temps d'après les divisions de la disciplinarisation.

La *redistribution* jouait un rôle principal dans la technologie de la disciplinarisation. Les efforts pour coordonner ce qu'on traitait de manière à former un ensemble composé de forces optimisées semblaient, en fin de compte, constituer ce qui motivait le traitement auquel la discipline soumettait les objets particuliers qu'elle faisait naître. La discipline semble ainsi, dès le début, avoir divisé et travaillé l'objet de ces opérations en vue de le reconstituer. La reconstitution apparaissait comme la technique vers laquelle les autres techniques étaient orientées et qui les réunissait. Mais ce qui en était la base c'était que la discipline figurait comme un principe d'individuation distribuant son champ opératoire dans une série d'unités particulières identifiables.

L'analyse du dispositif de discipline montre comment nous avons historiquement commencé à nous comporter les uns avec les autres d'une manière disciplinée et à diviser les groupes d'hommes que nous rencontrons en individus particuliers qui doivent être soumis à des mesures éducatives.

Dans *Surveiller et punir*, comme dans pratiquement tous ses ouvrages d'ailleurs, Foucault montre comment le dispositif de discipline développé en un siècle à peine (de la fin du XVIII^e siècle jusqu'au début du XIX^e siècle) fut soutenu dans le domaine de l'école, de la manufacture et de l'armée, ainsi que dans l'évolution belliqueuse de la société comme dans ses relations d'apprentissage et de production. Mais il cherche aussi à montrer comment le dispositif de discipline devenait un dispositif d'une influence dominante qui commençait à envahir le domaine des échanges sociaux. C'est pourquoi on pouvait, commencer à regarder la société du milieu du XIX^e siècle comme un établissement pénitentiaire.¹⁹

4. Des esquisses d'une typologie de l'histoire du dispositif: En même temps qu'il soutient dans ses séminaires au *Collège de France* en 1978

la nécessité d'analyser l'histoire comme un dispositif ou comme une histoire de la technologie, il montre qu'une telle histoire moderne doit d'abord s'occuper de ce qu'il caractérise comme trois «modalités» différentes de dispositifs: de 3 modes ou archétypes différents qu'adopte le dispositif.²⁰ Il caractérise ces 3 types de dispositif différents comme respectivement «loi», «discipline» et «dispositifs de sécurité».²¹

Si on comprend la législation et son résultat, la *loi*, comme des éléments de l'histoire de la technologie sociale, on devra les regarder comme des médias qui travaillent le monde qui les entoure. Là où on cherche à défendre la loi, on effectue une division explicite entre ce qui est défendu et ce qui est permis. La loi est une technologie prescriptive et directe. Elle prescrit un certain ordre, certains cadres, pour l'entourage et elle définit tout de suite les franchissements de ces limites. En soumettant tout ce qui entre dans son champ d'application à la distinction binaire entre ce qui est défendu et ce qui est permis, la loi devient un type de dispositif particulier qui se montre comme un mécanisme, comme un diagramme fonctionnel, traitant son entourage d'après certaines procédures déterminées à l'avance.

Quand on défend la loi, on agit sur son entourage en marquant une limite entre ce qui est désiré et ce qui ne l'est pas afin d'indiquer au non désiré qu'il est non désiré. La *discipline* est au contraire une technologie préventive à l'aide de laquelle on empêche au non désiré d'apparaître avant qu'il n'apparaisse. Quand on exerce la discipline, on soumet son entourage à un certain travail et à un certain dressage. La disciplinarisation s'engage ainsi dans l'existence et la manière d'agir quotidiennes. On peut alors s'attendre à ce qu'elle fonctionne d'une façon conforme à ce qui soit désirable.

Dans un procès de disciplinarisation, on cherche préventivement à former une certaine manière d'être qui entraîne une certaine manière d'agir. Un *dispositif de sécurité* n'est au contraire pas préventif en soi mais une technologie qui répare. La mise en œuvre des arrangements de sécurité ne vise pas à distinguer entre le désiré et le non désiré, et elle ne peut pas non plus faire disparaître le non désiré; il s'agit au contraire d'établir des préparations qui mettent en état de traiter ce qui se montrerait. Une disposition de sécurité est une technologie qui peut former «l'accidentel» et l'inattendu d'une telle façon qu'on évite des conséquences destructrices. Elle implique un travail continu; c'est précisément par son aspect continu que le dispositif de sécurité se distingue du simple mécanisme.

On peut regarder la loi, la discipline et les dispositifs de sécurité comme des *technologies* parce que ce sont des médias qui traitent un monde

qui les entoure. Ils peuvent également être considérés comme des technologies sociales parce que, tout en maintenant une distinction entre la technologie et le monde extérieur, ils impliquent une certaine organisation de la vie commune et les relations entre les hommes.

D'après une telle typologie de dispositif, on s'imagine naturellement l'histoire contemporaine comme une succession de modalités de dispositifs à quoi Foucault prête une attention particulière dans la séance du 11 janvier 1978. On serait tenté de parler d'un «système légal» qui a de très vieilles racines, mais qui dès le début du Moyen Âge se fait valoir en se détachant des rapports dans lesquels il était incrusté jusqu'au XVIII^e siècle. Un tel système reposant sur les lois et le droit devait alors céder la place à un système moderne basé sur l'installation des dispositifs de discipline qui se met en place pour de bon pendant le XVIII^e siècle et qui demeure effectif jusqu'au XX^e siècle. Pour nous aujourd'hui, un «système contemporain» reposant sur des dispositifs de sécurité semble pourtant être en train de s'organiser pour remplacer le système précédent. Dans une telle analyse historique, on caractérise entièrement la vie sociale et l'activité sociale comme un système «total» qui prend un certain type de dispositif comme point de départ, en acceptant des renversements forts ou des ruptures nettes dans l'histoire lorsqu'un système de dispositif en remplace un autre.

Foucault cherche à faciliter la compréhension en pensant une périodicité (ce qui n'est pas, soit dit en passant, très surprenant comparé aux groupements de la science historique ordinaire) et en montrant comment elle parcourt toute son œuvre. La première rupture temporelle se laisse entrevoir entre l'Antiquité et le monde chrétien; puis un renversement fondamental a lieu entre le Moyen Âge et la Renaissance; plus tard un écoulement au milieu du XVII^e siècle qui établit le classicisme, puis il y a la question d'un renversement fondamental aux environs de l'an 1800 quand le monde moderne prend naissance, marqué entre autres par la Révolution française, et enfin une rupture est indiquée au début du XX^e siècle.

Une telle description peut servir d'aide heuristique à ceux qui commencent à étudier Foucault comme une entrée préalable dans une œuvre où il est parfois difficile de s'orienter. La périodicité pour elle-même est trop simple parce qu'elle est implicitement marquée par une conception insuffisante de la modalité des dispositifs. L'analyse historique devient alors «totalisante» parce qu'elle suppose que les dispositifs sont exclusifs, qu'ils doivent être remplacés en s'excluant l'un l'autre. Pour Foucault cela n'est pas le cas.²² Il montre au

contraire comment les différentes modalités peuvent exister ensemble et même dépendre l'une de l'autre :

Dans le système juridico-légal [...] le côté disciplinaire était loin d'être absent, puisque, [...] lorsqu'on imposait un châtement dit exemplaire c'était bien précisément que l'on voulait obtenir un effet correctif [...]. De même que [...], lorsque l'on punissait très sévèrement le vol domestique d'une façon extraordinairement sévère [...] il était évident qu'on visait là, au fond, un crime qui n'était important que par sa probabilité, et on peut dire que là aussi il y avait quelque chose comme un mécanisme de sécurité qu'on avait mis en place. On pourrait [dire] la même chose à propos du système disciplinaire.²³

Rétrospectivement, on peut voir que plusieurs dispositifs peuvent être implicitement co-présents afin de faire fonctionner la loi. La publication de la loi et la démonstration de ce que pouvait entraîner une violation de la loi avait aussi un effet éducatif ou «édifiant», de même qu'elle révélait un mécanisme qui entrainait en fonction dans une situation à venir où la loi serait violée. La publication avait de cette manière un caractère rassurant. Le maintien de la loi avait déjà implicitement une influence disciplinaire et une fonction sécuritaire.

L'histoire des dispositifs décrit la manière dont les intentions rudimentaires se déploient dans un mouvement en principe infini où elles s'extériorisent les unes dans les autres. C'est l'histoire qui raconte comment les différents aspects de notre existence se déploient ou se ramifient comme des formes originales d'interaction dans une ramification multiple et en principe infinie. Foucault souligne cette ramification multiple dans un interview avec Raulot : «Raulot: [...] According to Habermas, you provided a masterly description of the 'moment reason bifurcated'. This bifurcation was unique. It happened once. [...] Foucault: [...] I would not speak about one bifurcation of reason but more about an endless, multiple bifurcation. [...]»²⁴

La ramification des institutions qui déployaient une logique «autoformée» (l'armée, la discipline, la loi, etc.) ne doit pas être interprétée comme un mal. Il ne faut pas croire qu'il s'agit de la formation des domaines autonomes qui suivent leurs propres principes intérieurs. La ramification n'est pas une séparation (comme chez Kant et, après lui, Habermas) et l'«autologique» n'est pas une logique de développement. En montrant comment un dispositif agit, on établit une systématique ouverte qui interagit sur, est influencée par et est détournée par d'autres dispositifs. Il ne s'agit donc pas d'un système fermé qui se reproduit lui-même. Les différents dispositifs n'existent pas l'un sans l'autre, mais ils interagissent suivant un concours réciproque et une influence mutuelle.

5. Le caractère épistémologique, normatif et transformateur du dispositif: Pour le *sens commun* une logique s'impose pour expliquer comment des individus agissent avec des intentions bien arrêtées, et où ils les présentent même parfois ouvertement. L'analyse dispositionnelle cherche pourtant à montrer qu'on peut décrire une systématique sur un autre plan. Les actes isolés qu'on pratique et les buts qui y sont attachés se croisent avec d'autres actes. Il résulte de cette interaction que les actes accomplis ne correspondront jamais tout à fait ce qu'on attendait.

Dans l'interaction entre les actes une nouvelle régularité apparaît. Si on regarde les actes isolés par rapport à et en interaction avec d'autres actes on en élimine certains traits qui paraissent immédiatement essentiels et on en souligne d'autres qui paraissent moins importants. En observant les actes comme des *événements sociaux*, un nouveau modèle apparaît. Ce rapport entre les actes et leurs buts (explicitement formulés ou non) c'est le *dispositif* des événements. C'est donc sur ce plan-là qu'à lieu une *sédimentation* rudimentaire des relations sociales. C'est précisément ce phénomène que Foucault cherche à saisir en l'appelant un dispositif. Il souhaite ainsi rendre compte des relations sociales au début de leur formation et à les décrire en termes de dispositifs.

Par dispositif, Foucault comprend d'abord le projet d'un arrangement d'une «matière» qui distribue une série d'éléments dans une relation mutuelle qui les met en contact. On peut par exemple regarder un organisme, un site internet ou un cyberspace comme une certaine disposition ou un aménagement qui met une série d'éléments en relation les uns avec les autres. Le dispositif est ainsi une entité relationnelle qui se distingue justement en vertu d'une relation bien définie entre ses parties isolées. Le dispositif est une organisation, un arrangement ou un réseau :

Ce que j'essaye de repérer sous ce nom [i.e. dispositif] c'est [...] premièrement, un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements d'architectures, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propos philosophiques, morales, philanthropiques, bref: du dit aussi bien que du non dit, voilà les éléments du dispositif. Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on peut établir entre ces éléments.²⁵

Le dispositif n'est pourtant pas seulement un arrangement statique. L'arrangement entre dans un échange avec d'autres entités pour devenir ainsi un intermédiaire pour d'autres dispositifs. On peut décrire un dispositif comme

un système d'échange et de transport entre des instances différentes qui constituent des éléments d'échange du dispositif.

Le dispositif dessine le mouvement interactif dans lequel il entre puisqu'un arrangement implique une certaine disposition. Un arrangement ordonne l'interaction des différentes parties de la disposition qui fait en sorte qu'une certaine manière d'agir s'impose et indique certains types de résultats. Le dispositif se montre à titre de dispositions aux tendances. Un dispositif est une coordination et en même temps un intermédiaire entre différents éléments irréductibles qui effectuent des échanges entre eux. L'arrangement devient la réponse au besoin d'une certaine situation historique comme la solution à un ensemble de problèmes, comme un canal digestif qui est capable de faire passer ce qui est d'habitude difficile à digérer. On peut considérer l'élaboration d'un certain arrangement comme une prise de position sur une indigestion sociale où la problématique et les solutions se déploient au fur et à mesure que le dispositif prend forme. Dans son devenir, le dispositif entre dans un ordre d'idées plus larges et remplit une fonction supérieure, c'est-à-dire que, considéré rétrospectivement, le dispositif est élaboré sous ce que Foucault appelle une «fonction stratégique dominante»²⁶.

Rétrospectivement les événements sociaux isolés paraissent comme des entités prenant naissance dans le dispositif qu'elles contribuent à former. Le dispositif se fait valoir comme un niveau *médial*, diagonal et analysable dans l'interaction des actes sociaux. On doit alors analyser les actes sociaux comme des événements qui sont destinés au dispositif et y agissent.

Notre aversion immédiate pour de tels «modèles d'explication» tient entre autres choses à ce que, nous n'avons pas de langage pour exprimer de tels types d'analyses. Dans le vieux grec il y a en dehors de la voix active et de la voix passive une troisième voix (*medium*) qui désigne des actes avec lesquels on agit sur soi-même ou des actes réfléchis. Cette troisième voix ne se trouve presque plus en langage moderne. Seules la voix active et la voix passive subsistent. Si bien que nous avons tendance à décrire le rapport entre le dispositif et ses événements comme un génitif subjectif ou un génitif objectif - ou bien le dispositif agit ou bien on agit avec le dispositif - et c'est pourquoi nous avons des difficultés à maintenir l'interdépendance dans le dispositif. Nous avons tendance à comprendre les choses avec clarté soit en les présentant comme sujet soit comme objet, et nous éprouvons des difficultés à maintenir le niveau médial.

Le dispositif se réfère au réseau des correspondances entre les événements isolés qui les attachent les uns aux autres. Cela désigne la systématique

complexe qui se laisse construire dans la dispersion apparente d'actes et dans leur interaction. Il s'agit d'une constance de répartition qui permet de rendre compte non seulement de leur existence, coexistence et conflit, mais aussi de leur importance, changement, disparition ou de leur consécution.

Le dispositif doit forcément se faire valoir en formant des actes et des événements sociaux «saisissables». La formation et l'élimination d'un nouveau dispositif paraissent comme des possibilités de créer de nouveaux agencements. Cela se manifeste par le fait que des actes et des événements sociaux jusque-là inaperçus deviennent possibles et par le fait que de nouvelles institutions sont créées. Mais le média est toujours autre chose et plus que ces actes et ces événements. La ségrégation d'un nouveau dispositif marque *l'établissement des convenances sociales*.

Si une rationalité d'une évidence immédiate se montre pour le sens commun à un niveau où des individus agissent avec certains buts, alors l'analyse dispositionnelle cherche à montrer qu'il est également possible de décrire une *rationalité à un autre niveau*. Une telle rationalité se manifeste dans la forme d'une régularité ou d'une logique qui entraîne une nouvelle manière de se «fréquenter» ou d'entrer en relation les uns avec les autres.²⁷

L'idée qu'une telle rationalité (inhérente aux relations sociales) ne se laisse vraiment mettre à jour qu'au moment où on commence à s'occuper de *la genèse de cette rationalité* ; c'est le point de départ de l'analyse transformative. C'est seulement de cette façon qu'on voit comment la rationalité s'est formée progressivement en répondant à différents actes de provocation. Foucault montre d'ailleurs que sa mention d'une rationalité qui se fait valoir dans certaines formes de relations pratiques prend son point de départ dans l'usage de la langue française et pas dans l'idée allemande de la raison²⁸. Si l'idée allemande de la raison (*Vernunft*) est plus large en tant qu'elle contient une idée emphatique d'une bonne vie ou au moins d'une vie meilleure, l'idée française d'un bon sens (raison) pourra renfermer une plus grande diversité. Elle opère avec un seuil plus bas que ce qu'on peut décrire comme rationnel et c'est pourquoi elle considère moins de formes de pratique comme irrationnelles et indescriptibles.

Une rationalité se montre historiquement comme étant présente dans la manière dont on agit; elle apparaît comme une rationalisation dans la manière dont on répond à notre contexte historique. Selon Foucault, il n'est pas possible de généraliser en parlant de «la» rationalité, puisque la rationalisation s'incarne toujours dans le domaine des relations. Il élabore ce point à propos d'une prise de position sur la notion fondamentale du «type idéal» de Weber.²⁹

D'une certaine manière, le dispositif est une abstraction idéale, puisqu'il prend la forme d'une réponse au défi que contient ce qui s'est passé auparavant. Il répond en prescrivant certains résultats sans pouvoir les déterminer complètement et sans régner en maître. Mais le dispositif est, d'un autre côté, une idée collectivement produite qui oblige, et qui est seulement «donnée» dans la mesure où elle est présente dans l'individu. L'idéal existe dès le début seulement comme une idéalité concrète et déjà réalisée dans les institutions et les activités sociales. Bien que le dispositif ne soit pas une idée souveraine ou toute puissante, il est comme un ordre d'idées omniprésent et inévitable.

Le dispositif est présent, non pas comme un facteur causalement déterminant, mais comme un arrangement, qui établit une série de dénouements de différents types de situations. Le dispositif indique une tendance générale. Le dispositif en est déjà capable parce qu'il est gravé dans l'activité de l'acteur immédiat et fait que les initiatives de celui-ci prennent une certaine orientation. Le dispositif en est capable parce qu'il agit d'une manière «édifiante» sur les réactions auxquelles sont exposées de telles initiatives et, par là, il influence aussi les réactions que pourraient recevoir pareilles initiatives. Le dispositif gagne davantage en concision parce qu'il établit non seulement des dispositions immédiates pour l'activité, mais il les supplée aussi par la suite d'un mécanisme de sélection sociale qui établit des dispositions pour distinguer les activités qui réussiront socialement d'avec celles qui sont stoppées. Cette sélection sociale assure en plus que seules les activités qui respectent la logique du dispositif prendront de l'importance.

Le dispositif est un concept qui marque les probabilités immédiates pour les activités que vont réaliser les acteurs. Il se montre déjà actif dans leur façon de se conduire. Mais si on veut que ses initiatives obtiennent un certain effet social, on devra aussi anticiper l'activité du dispositif. À l'image d'une série complexe de dispositions sociales, le dispositif n'établit assurément pas «en soi», ce qui arrive, mais il détermine ce qui paraît pouvoir se réaliser d'un point de vue social. Dans son domaine d'activité, le dispositif indique les initiatives d'activité qui ont la chance de se faire valoir socialement et par là devenir activités sociales au sens propre. Il détermine aussi les activités qui resteront sans conséquence. En saisissant l'arrangement réel et actif des relations sociales qui ont eu lieu, on rend compte, comme je l'ai déjà esquissé, de la *rationalité* qui est contenue dans l'arrangement. La rationalité mise en évidence a ainsi un statut limité.

En découvrant un dispositif, on décrit ainsi une régularité en développement. On serait tenté de dire qu'avec le dispositif on établit le retour éternel,

non pas de la même chose, mais d'une chose pareille dans un champ social qui a le caractère d'une transformation éternelle. Il s'agit d'une régularité qui se distance toujours de ce qui était autrefois le cas.

Dans son analytique du dispositif, Foucault rédige ainsi un appareil catégoriel de *pouvoir* qui se distingue de l'appareil métaphysique de pouvoir. Il ne s'agit pas de savoir qui ou quoi est le sujet ou l'objet dans la manifestation du pouvoir, et qui ou quoi est l'auteur ou la victime de celle-ci. Il ne s'agit pas non plus de localiser un certain centre de la manifestation du pouvoir, une position privilégiée qu'on peut chercher à attaquer, à prendre et à garder. Dans l'analyse du dispositif, on découvre au contraire un modèle sur lequel se règlent les activités et les événements sociaux qui naissent par l'interaction sociale et qui sont la création de tout le monde et de personne, une activité de pouvoir qui n'est pas localisée puisqu'elle existe disséminée dans le domaine social.

On comprend mieux pourquoi la traduction du «dispositif» par «*interpretive analytics*», qu'on trouve dans *Beyond Structuralism and Hermeneutics*³⁰ n'est pas le meilleur choix lorsqu'on veut rendre compte du dispositif et de son activité. En travaillant avec l'idée d'une interprétation des pratiques au lieu de voir des pratiques comme des techniques qui entrent en interaction avec d'autres techniques en créant des dispositifs, Dreyfus et Rabinow maintiennent l'idée que l'intention de Foucault est une interprétation, que Foucault cherche à interpréter la réalité.

Avec l'analyse du dispositif, il n'est pourtant pas question d'une interprétation de certaines pratiques. L'analyse se trouve à un autre niveau. Avec une analyse dispositionnelle, il s'agit de faire la cartographie des arrangements qui disposent ces pratiques. Deleuze en a déjà parlé dans ses commentaires à propos de *Surveiller et punir* nommés «Écrivain non: un nouveau cartographe» de 1975,³¹ titre qui montre déjà qu'il s'agit bien d'une cartographie sociale. Mais une telle cartographie n'est pas, comme le dit Deleuze ailleurs, «une calque» ou une simple représentation du social. Le dispositif n'est pas une interprétation, mais un résultat.³² Ce n'est ni une représentation ni une image de quelque chose mais une construction qui se montre par suite du fait qu'on additionne deux choses. Cette addition n'établit pas un autre niveau irréductible. Elle établit des nouvelles lignes de communication transversales dans et par rapport à celui d'avant, qui permettent de s'orienter vers des buts précis. Par là, l'analyse dispositionnelle franchit constamment la distinction kantienne traditionnelle très nette entre un niveau où une réalité (qu'on n'a pas reconnue) se fait valoir et un niveau sur lequel on reconnaît et formule ce qu'on sait d'une

telle réalité. Une telle distinction philosophique transcendantale est, avec le temps, devenue une dogmatique moderne généralement reconnue dans une série de variations, entre autres dans la distinction que fait l'analyse du discours entre ce dont nous parlons et le niveau discursif où ont lieu une réception créative, une transformation et une nouvelle interprétation. Qu'on ajoute quelque chose de nouveau n'implique pourtant pas que n'importe quelle addition est possible. Dans l'analyse on commence en plein contexte et on y reste en ajoutant du nouveau et en y établissant des nouvelles lignes de communication. Seule la cartographie permet une orientation dans le contexte initial.³³

C'est pourquoi l'essentiel de l'analyse dispositionnelle devient le contexte transversal ou le «rapiècement» des différents composants (discours, lois et propos, institutions, etc.) sans qu'on établisse par là une hiérarchie entre l'objet, le concept et l'interprétation. Ceux-ci deviennent au contraire des mécanismes continus ou des intermédiaires les uns pour les autres et pour la cartographie qu'ils réalisent. On voit donc bien pourquoi la «traduction» du mot dispositif par «*interpretive analytics*» est inappropriée pour comprendre le niveau que Foucault cherche à appliquer dans son analyse dispositionnelle : une interprétation impliquerait une hiérarchie de laquelle Foucault veut se défaire.

En dépit de cela, Dreyfus et Rabinow arrivaient apparemment à convaincre Foucault lui-même du fait que le dispositif n'était pas suffisamment clarifié comme stratégie d'analyse; il disparaît au moins de l'œuvre de Foucault vers l'édition de *Beyond Structuralism and Hermeneutics* en 1982 et il n'est pas du tout explicitement nommé dans *L'usage des plaisirs* et *Le souci de soi*³⁴. La question demeure pourtant de savoir si Dreyfus et Rabinow n'ont pas rendu un mauvais service à Foucault, puisqu'avec l'analyse du dispositif on a un instrument bien sophistiqué qui est capable, à la fois du côté philosophique et du côté socio-analytique, de montrer une série de faits constitutifs de la socialité actuelle. Bien que cette stratégie d'analyse reste plus ouverte - et absolument moins articulée - que celle qu'on trouve dans la théorie des systèmes de N. Luhmann, elle permet de comprendre ce qui est «*excessively vague*», c'est-à-dire qu'elle rend possible une analyse sociale qui n'a pas déterminée à l'avance des concepts qui doivent au sens exact du mot représenter la réalité qu'ils décrivent ou interprètent.

Que Dreyfus et Rabinow aient rendu un mauvais service à Foucault, Deleuze l'a indirectement montré dans son article «Qu'est-ce qu'un dispositif?»³⁵ de 1988 où il soulignait le caractère central de la notion de «dispositif» pour toute l'œuvre de Foucault. Par le présent article, j'ai voulu rendre cette entrée mieux praticable, non pas en prétendant que le dispositif soit la réalité

fondamentale de l'œuvre de Foucault, mais l'article est au contraire une addition contiguë, un certain greffage sur l'œuvre de Foucault. L'article est lui-même un dispositif et, par là, une ligne de fuite.

sra.lpf@cbs.dk

¹ Hubert L. Dreyfus and Paul Rabinow: *Michel Foucault. Beyond Structuralism and Hermeneutics* (Chicago : Chicago UP, 1982), 120. L'ouvrage est traduit en français sous le titre *Michel Foucault. Un parcours philosophique* (Paris: Gallimard, 1984).

² Hubert L. Dreyfus et Paul Rabinow, *Michel Foucault. Un parcours philosophique* (Paris : Gallimard, 1984), 178.

³ Dreyfus et Rabinow, 178.

⁴ Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population* (Paris: Gallimard/Seuil, 2004).

⁵ *Le petit Robert* contient un article qui fait remonter le terme à l'année 1314 et dénombre trois significations différentes. Cet article occupe avec les articles apparentés (*disposition, disposer, disposant, disposé* et *dispos*) les trois quarts d'une page dans le dictionnaire, tandis que le *Trésor de la langue française* contient un article encore plus long consacré au dispositif.

⁶ Jean-François Lyotard, *Des dispositifs pulsionnels* (Paris: UGÉ, 1973), 8, 12, 36.

⁷ Michel Foucault, «La scène de la philosophie» (1978), dans *Dits et écrits III* (Paris : Gallimard, 1994), 581-582.

⁸ Michel Foucault, «L'incorporation de l'hôpital dans la technologie moderne» (1978) dans *Dits et écrits III* (Paris : Gallimard, 1994), 515.

⁹ Michel Foucault, *Surveiller et punir* (Paris: Gallimard, 1975), 137.

¹⁰ Foucault, *Surveiller et punir* (Paris : Gallimard, 1975), 137.

¹¹ Michel Foucault, «Les mailles du pouvoir» (1981), dans *Dits et écrits IV* (Paris : Gallimard, 1994), 191.

¹² «Vous voyez ces phénomènes de disciplinarisation apparaître au XVI^e et XVII^e siècles», in Michel Foucault, *Dits et écrits III* (Paris: Gallimard, 1994), 375.

¹³ Le grand-duc Michèle, en assistant à une parade militaire, aurait dit avec irritation: «Mais ils respirent en effet!» cité in Michel Foucault, «La prison vue par un philosophe français» (1975), *Dits et écrits II* (Paris: Gallimard, 1994), 728.

¹⁴ En décrivant le développement du dispositif de discipline, Foucault souligne: «Je choisirai les exemples dans les institutions militaires, médicales, scolaires et industrielles», in *Surveiller et punir* (Paris : Gallimard, 1975), 143.

¹⁵ Michel Foucault, «Le pouvoir, une bête magnifique» (1977), *Dits et écrits III* (Paris : Gallimard, 1994), 368-382.

¹⁶ «La 'discipline' n'est pas l'expression d'un 'type idéal' (celui de 'l'homme très discipliné') ; elle est la généralisation et la mise en connexion des techniques différentes qui elles-mêmes ont à répondre à des objectifs locaux (apprentissage scolaire, formation de troupes capables de manier un fusil).», in Michel Foucault, «Table ronde du 20 mai 1978» (1980), *Dits et écrits IV* (Paris: Gallimard, 1994), 28.

¹⁷ À propos d'un compte rendu des techniques de discipline Foucault fait observer: «On devrait écrire une 'Physique' de la puissance», in *Resumé des cours. 1970-1982*, (Paris: Juillard, 1989), 49. Le premier chapitre de *Surveiller et punir* permet de constater que Foucault regarde le livre comme un essai de réaliser un tel programme.

¹⁸ «La mise en cellule est une technique disciplinaire», in Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population*. (Paris: Gallimard/Seuil, 2004), 10. La discipline est «un art de répartition spatiale des individus», in Michel Foucault, «L'incorporation de l'hôpital dans la technologie moderne» (1978), *Dits et écrits III* (Paris : Gallimard, 1994), 515.

¹⁹ Michel Foucault, *Surveiller et punir* (Paris : Gallimard, 1975), 299-315.

²⁰ Pendant la séance du 11 janvier 1978 au *Collège de France*, in Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population*. (Paris : Gallimard/Seuil, 2004), 6-7.

²¹ La taxonomie de dispositif qu'indique Foucault n'est pas complète. En parcourant les œuvres de Foucault on peut la compléter immédiatement par les formes de dispositifs d'internement et de surveillance. Dans une perspective plus large, on peut ajouter les types de dispositifs de droit d'accusation et de coutume, de gouvernementalité et d'économie. On trouve une galerie plus large de types de dispositifs et les formes de normativité attachées à ceux-ci dans Sverre Raffnsøe, *Sameksistens uden common sense I-III* (København: Akademisk Forlag, 2002), III, 372-414 et dans Sverre Raffnsøe, «The Problematic of the Current Social Bond », MPP Working Paper, N° 7 (2006) <<http://ir.lib.cbs.dk/paper/ISBN/8791839203>>, 27-35.

²² «Donc, vous n'avez pas du tout une série dans laquelle les éléments vont se succéder les uns aux autres, ceux qui apparaissent faisant disparaître les précédents. Il n'y a pas l'âge du légal, l'âge du disciplinaire, l'âge de la sécurité», in Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population*, 10.

²³ Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population*, 8-9.

²⁴ Michel Foucault, «Structuralism and Post-Structuralism. An Interview with Michel Foucault», colloque avec G. Raulet (*Telos*, Vol. 16, No. 55: 1983), 210.

²⁵ Michel Foucault, «Entrevue. Le jeu de Michel Foucault» (*Ornicar*, 10: 1977), 63.

²⁶ Michel Foucault, «Entrevue. Le jeu de Michel Foucault», 63.

²⁷ «La cible, le point d'attaque de l'analyse, c'étaient non pas des 'institutions', non pas des 'théories' ou une 'idéologie', mais des 'pratiques' [...] l'hypothèse étant que les types de pratiques ne sont pas seulement commandées par l'institution, prescrits par l'idéologie ou guidés par les circonstances [...], mais qu'ils ont jusqu'à un certain point

leur régularité propre, [...] leur 'raison'», in Michel Foucault, «Table ronde du 20 mai 1978», *Dits et écrits IV* (Paris : Gallimard, 1994), 22.

²⁸ Michel Foucault, «La torture, c'est la raison» (1977), *Dits et écrits III* (Paris : Gallimard, 1994), 395.

²⁹ Voir Michel Foucault, «Table ronde du 20 mai 1978», *Dits et écrits IV* (Paris : Gallimard, 1994), 20 sq.

³⁰ Dreyfus et Rabinow, *Michel Foucault. Beyond Structuralism and Hermeneutics*, 121-122.

³¹ L'article remanié est publié plus tard dans Gilles Deleuze, *Foucault* (Paris: Minuit, 1986).

³² Gilles Deleuze et Félix Guattari, *Mille plateaux* (Paris: Minuit, 1980), 20.

³³ «Il faut toujours reporter le calque sur la carte», in Deleuze et Guattari, *Mille plateaux*, 2, 21.

³⁴ Dans la préface de *L'usage des plaisirs* Foucault remercie même Dreyfus et Rabinow parce qu'ils lui avaient «permis un travail de reformulation théorique et méthodique». Voir Michel Foucault, *L'usage des plaisirs. Histoire de la sexualité II* (Paris : Gallimard, 1984), 14.

³⁵ Gilles Deleuze, «Qu'est-ce qu'un dispositif?», in *Michel Foucault. Rencontre internationale, Paris, 9, 10, 11 janvier 1988* (Paris: Le Seuil, 1989), repris dans *Deux régimes de fous* (Paris: Minuit, 2003), 316-325. Une version non intégrale a été publiée dans *Magazine littéraire*, N° 257, Sept 1988.